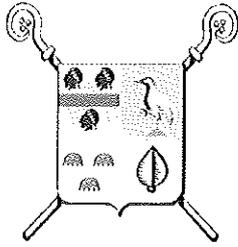


5537-ANHEE, le 25 février 2016



A l'attention de Mesdames et Messieurs
les Conseillers Communaux

de et à 5537-ANHEE

OBJET : Points supplémentaires à l'ordre du jour établi par le Collège Communal le 16 février 2016. Annexe I à la première convocation du Conseil Communal.

Madame la Conseillère Communale,
Monsieur le Conseiller Communal,

En vertu de l'article L1122-24 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et du règlement d'ordre intérieur adopté par le Conseil Communal en date du 15 mai 2013, nous ajoutons à l'ordre du jour de la séance publique du Conseil Communal du 3 mars prochain : **après le point n° 14 en séance publique :**

à la demande de M. Jean THEUNISSEN, Conseiller communal :

- Eglise de Warnant
- Eglise d'Anhée

à la demande de M. Yves MOUTON, Conseiller Communal :

- Eglise d'Haut-Le-Wastia
- Rue Sur-Les-Mossiats
- Epaves de voitures
- Relevé immondices
- Complexe Sportif (ralentisseurs)
- Complexe Sportif (occupation) – pour information
- Marquage routier
- Parking pour Motor Home
- Rétrécisseurs.

Le présent courrier fait partie intégrante de l'ordre du jour du Conseil Communal prévu le 3 mars 2016.

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions d'agréer, Madame la Conseillère Communale, Monsieur le Conseiller Communal, nos salutations les plus distinguées.

Le Bourgmestre,

L. PIETTE

